|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | | | |
| Bureau de développement  des télécommunications (BDT) | | | |
|  | | | |
| Réf. | Circulaire BDT/IP/CSTG-15 | | Genève, le 13 décembre 2016 |
|  | | | |
|  |  |  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT  – Résolution 99 (Rév. Busan, 2014)  – Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D  – Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D  – Aux Observateurs (organisations régionales et internationales  – A l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  | | | |
| Objet: | **Réunions des Commissions d'études de l'UIT-D en 2017  Commission d'études 1: 27-31 mars 2017 et  Commission d'études 2: 3-7 avril 2017** | | |
|  | | | |
| Madame, Monsieur,  En concertation avec Mme Roxanne McElvane Webber (Etats-Unis d'Amérique), Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT-D, et M. Ahmad Sharafat (République islamique d'Iran), Président de la Commission d'études 2, j'ai l'honneur de vous inviter aux quatrièmes et dernières réunions des Commissions d'études de l'UIT-D pour la sixième période d'études, qui se tiendront au siège de l'UIT à Genève.  La Commission d'études 1 se réunira du 27 au 31 mars 2017 et la Commission d'études 2 du 3 au 7 avril 2017. Ces réunions ont pour objet d'établir la version finale des rapports et des autres produits demandés par la CMDT-14. qui prennent la forme d'orientations pratiques, de listes de contrôle, de kits pratiques, de lignes directrices et de matériels didactiques. Elles offrent une occasion unique d'échanger des idées sur les sujets d'étude qui pourraient être envisagés pour l'avenir. Les produits pour la période d'études seront soumis pour approbation lors de ces réunions finales des commissions d'études de l'UIT-D et seront présentés par la suite à la CMDT-17.  Les commissions d'études de l'UIT-D sont ouvertes à la participation des Etats Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D, des Associés de l'UIT‑D et des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D.  Les plans de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions peuvent être consultés sur le site web consacré à chacune d'elles (voir l'**Annexe 1**). Des renseignements détaillés sur la procédure à suivre pour s'inscrire et présenter une demande de bourse ou pour soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques, sont donnés dans l'**Annexe** **2**.  Les réunions des commissions d'études de l'UIT-D donnent aussi aux membres l'occasion de présenter des applications novatrices des TIC mises en oeuvre dans le monde entier dans des domaines liés aux Questions à l'étude (télécommunications d'urgence, déchets d'équipements électriques et électroniques, changements climatiques, accessibilité, etc.). Des précisions sur les possibilités de sponsoring sont disponibles à l'adresse [bdtpartners@itu.int](mailto:bdtpartners@itu.int), comme indiqué dans l'**Annexe 2**.  Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à Mme Christine Sund, Coordinatrice des Commissions d'études de l'UIT-D, par téléphone: +41 22 730 5999, par télécopie: +41 22 730 5484, par courrier électronique: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int) ou sur le site web: <http://www.itu.int/ITU-D/study-groups>.  Je sais pouvoir compter sur votre participation constante et active aux travaux des commissions d'études de l'UIT‑D.  Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  [Original signé]  Brahima Sanou Directeur  Cc:   * Rapporteurs et Vice‑Rapporteurs pour les Questions confiées aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT‑D * Bureaux régionaux de l'UIT * Coordonnateurs au siège de l'UIT et dans les Bureaux régionaux/Bureaux de zone pour les Questions confiées aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D | | | |

|  |
| --- |
| Annexe 1  Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions  Les projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des deux **Commissions d'études de l'UIT-D** peuvent être consultés sur les liens ci‑après:  Commission d'études 1  Site web de la réunion:  • [Page consacrée à la réunion](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2014&blk=16861)  • [Projet d'ordre du jour](http://www.itu.int/md/D14-SG01-OJ/fr)  • [Projet de plan de gestion du temps](http://www.itu.int/md/D14-SG01-ADM/fr)  Commission d'études 2  Site web de la réunion:  • [Page consacrée à la réunion](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2014&blk=16862)  • [Projet d'ordre du jour](http://www.itu.int/md/D14-SG02-OJ/fr)  • [Projet de plan de gestion du temps](http://www.itu.int/md/D14-SG02-ADM/fr) |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | Annexe 2  Inscription, assistance pour l'établissement d'une demande de visa et demandes de bourses  ***Inscription préalable***  L'**inscription préalable** se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration et entité habilitée à participer. L'inscription préalable en ligne débutera le **lundi 19 décembre 2016** sur le site web suivant: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.  ***Assistance pour l'établissement d'une demande de visa***  Au besoin, le participant peut demander une assistance pour obtenir un **visa** lors du processus d'inscription en ligne. Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre décrite sur le [site web](http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2014-2018/Pages/delegate-resources/visa-procedures.aspx). Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen.  ***Inscription sur place***  L'**inscription sur place** débutera le **lundi 27 mars 2017** à 8 heures et se fera au bâtiment Montbrillant. Les délégués qui se seront inscrits au préalable se contenteront d'apporter leur lettre de confirmation et de présenter une pièce d'identité avec photo. Les délégués qui ne se seront pas inscrits au préalable auront également besoin d'une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné de leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place. Comme par le passé, le rôle des **coordonnateurs responsables** des inscriptions est de s'occuper des formalités d'inscription pour leurs administrations et entités respectives. Vous pouvez avoir accès à la liste des coordonnateurs en vous connectant sur **TIES**, à cette [adresse](http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/). En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur responsable des inscriptions ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique ([bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)).  Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, comme les dispositions en matière d'hébergement et de visa sur le site web consacré à chacune des réunions susmentionnées: [site web de la réunion](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2014&blk=16861) **de la** **Commission d'études 1** et [site web de la réunion](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=16862) **de la** **Commission d'études 2**.  ***Demandes de bourses***  Dans les limites du budget disponible, **une bourse par pays pour chaque commission d'études** peut être accordée aux participants de pays dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA) et aux participants qui soumettront une contribution présentant un intérêt direct pour au moins une Question particulière parmi celles à l'étude. Les demandes de bourses (une bourse par pays remplissant les conditions requises) doivent être agréées par l'Administration concernée de l'Etat Membre de l'UIT et soumises avant la date limite (**10 février 2017**).  Pour que le plus grand nombre possible d'Etats Membres remplissant les conditions requises puissent participer dans les limites du budget très restreint, et au vu du grand nombre de demandes de bourses, une **indemnité journalière de subsistance** appropriée, destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les faux frais, sera versée. L'UIT fournira aussi un **billet d'avion en classe économique** par l'itinéraire le plus direct.  Veuillez noter que, en fonction du nombre de demandes retenues, les pays bénéficiant d'une bourse devront peut-être contribuer en partie au coût de la bourse.  Veuillez noter que vous devez d'abord **soumettre** votre inscription à la réunion de la commission d'études qui vous concerne avant de pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse. Lors de l'inscription préalable, veuillez **cocher** la case "Demande d'assistance pour l'obtention d'une bourse" Vous recevrez un formulaire de demande de bourse distinct pour chaque série de réunions.  **La demande de bourse, approuvée et signée**, doit parvenir au Service des bourses **au plus tard le 10 février 2017** (par courrier électronique à [fellowships@itu.int](mailto:fellowships@itu.int) ou par télécopie: +41 22 730 57 78).  *Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en compte.*  Interprétation  L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription si vous avez besoin de langues autres que l'anglais avant **le 10 février 2017**.  Participation à distance aux réunions  Des services de participation à distance seront assurés pour les réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D. En parallèle, la diffusion habituelle sur le web dans toutes les langues sera assurée pour la réunion de chaque commission d'études.  Un **compte TIES** est nécessaire pour pouvoir accéder aux services interactifs de participation à distance et à la diffusion sur le web. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles [ici](http://www.itu.int/TIES/index.html).  Questions à l'étude  Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les Commissions d'études, telles qu'ils ont été approuvés par la CMDT‑14, sur le site web des commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles: [site web](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=2&sp=2014&stg=1) de la Commission d'études 1 et [site web](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=2&sp=2014&stg=2) de la Commission d'études 2.  Contributions aux travaux des commissions d'études  Vos contributions à ces travaux seront très appréciées. Vous pouvez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.  Conformément à la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014), les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des Groupes de Rapporteurs se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:  • Toutes les contributions pour suite à donner reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur.  • Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.  • Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées mais sont gardées pour la réunion suivante. Aucune contribution n'est acceptée après l'ouverture de la réunion.  • Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. Il convient de mentionner clairement quelle suite la réunion est invitée à lui donner.  • Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour (par exemple, des documents descriptifs soumis par des Etats Membres, des Membres du Secteur, les Associés, les établissements universitaires ou des entités ou organisations dûment autorisées, des déclarations de politique générale, etc.) ainsi que les autres documents, considérés par le Président de la commission d'études ou le Rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.  • Les contributions *pour information* doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.  • Les documents soumis aux commissions d'études **en tant que contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages**. Pour les textes existants, on devrait utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes in extenso. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.  Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/contributions/sg/index.asp>. Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne pour garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.  Conformément au § 13.1 de la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014), la date limite pour la soumission des contributions a été fixée au **10 février 2017** pour la Commission d'études 1 et au **16 février 2017** pour la Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.   | Réunion | Date | Date limite pour les demandes de bourses | Date limite pour les demandes concernant l'interprétation | Date limite pour la soumission des documents  à traduire | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Commission d'études 1** | **27-31 mars 2017** | **10 février 2017** | **10 février 2017** | **10 février 2017** | | **Commission d'études 2** | **3-7 avril 2017** | **10 février 2017** | **10 février 2017** | **16 février 2017** |   Documentation  Les réunions des commissions d'études seront sans papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions sur place et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide d'utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible [ici](http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2014-2018/Pages/delegate-resources/synchronization-application.aspx).  L'Application **ITU-D Events Mobile and Desktop Application** permet aux participants d'avoir accès, simplement et rapidement, sur leur ordinateur, leur smartphone ou leur tablette, à tous les documents pertinents et à d'autres informations pratiques concernant les réunions. Des précisions sur la marche à suivre pour télécharger cette application sont disponibles [ici](http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/Pages/mobileapp.aspx).  Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des commissions d'études via le site web, l'outil de synchronisation et l'application ITU-D Events Mobile and Desktop Application. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles [ici](http://www.itu.int/TIES/index-fr.html).  Possibilités de sponsoring  Nous vous informons que des possibilités de sponsoring sont proposées pour les activités en relation avec les réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D (par exemple exposition, atelier, pause-café/thé, réceptions, etc.). Il s'agit d'une occasion exceptionnelle pour votre entité de mieux se faire connaître et d'accroître son rayonnement.  Des précisions sur ces possibilités et les avantages qui en découlent sont disponibles en ligne à l'adresse: <http://www.itu.int/go/itudsponsorships>. Si vous avez des questions, le BDT reste à votre disposition et peut être contacté par courrier électronique à l'adresse: [bdtpartners@itu.int](mailto:bdtpartners@itu.int).  Informations pratiques  Une liste des hôtels à Genève qui accordent des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée [ici](http://www.itu.int/net4/travel/index-fr.aspx).  Pour toute question concernant ces réunions et les activités des commissions d'études de l'UIT‑D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int) ou par téléphone au +41 22 730 5999). |   \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |